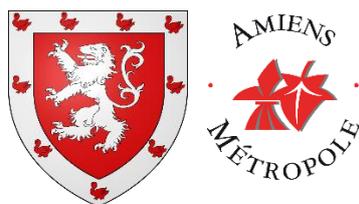


CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du vendredi 22 Janvier 2021

Désignation du secrétaire de séance : Mme GUY Isabelle

Étaient présents : Mr SANGLARD Jonathan, Mme AMIABLE Marie-Paule, Mme CUEILLE Isabelle, Mme DESCAMPS Lucie, Mr FOULON Jérôme, Mr BENOIT Yves, Mme LANGLOIS Doriane, Mme CAILLY Isabelle, Mme GOMBART Nathalie, Mr GOUPIL Jean-marie, Mr HORVILLE Sébastien.

Étaient absents : Mr CAILLY Pascal (pouvoir à Mr SANGLARD Jonathan), Mr Adrien LEIGNEL (donne pouvoir à Mme GUY Isabelle) et Mr Denis PHILIPPON

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 14

Date de la Convocation : 27/12/2020

Date d'affichage : 27/12/2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux Janvier à dix-neuf heures quinze le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SANGLARD Jonathan, Maire.

1. REPORT DES PROJETS 2022

Projet vidéo-surveillance : dossier de subvention classé sans suite (dossier incomplet) et reporté en 2022

- prendre contact avec le bureau de la sécurité publique et de la réglementation de la Préfecture de la Somme au 03.22.97.83.37 pour solliciter l'avis de la commission départementale de vidéoprotection.
- prendre contact avec la gendarmerie pour avoir un avis favorable concernant l'installation.

Projet de sécurité incendie à la « Fabrique » * route de Saint-Gratien : dossier de subvention classé sans suite (dossier incomplet) et reporté en 2022, il faut compléter la demande de subventions avec les éléments suivants :

- * l'avis du service départemental des services d'incendie et du secours de la Somme (SDIS 80) sur ce projet
- * la convention d'occupation du site avec le propriétaire privé
- * trouver un autre emplacement pour la cuve à incendie souple

2. TERRAIN MULTISPORTS

Ce projet bénéficie d'une Aide de la DETR (21063 €) et de la Région Hauts-de-France (13082,00 €)

Après présentation des différents devis reçus et de différentes propositions d'implantation, les élus ont voté à l'unanimité les points suivants :

- implantation du terrain sur la parcelle 63a situé à côté des terrains de tennis (route d'Allonville)
- réalisation de la plateforme pour un montant de 21 660,00 € attribué à la SARL DESCAMPS.
- installation du terrain multisports pour un montant de 38 850,00 € attribué à SPORT-NATURE (selon le plan ci-dessous).

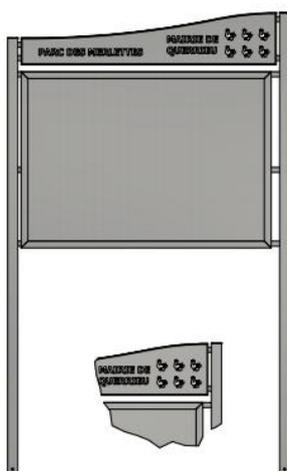
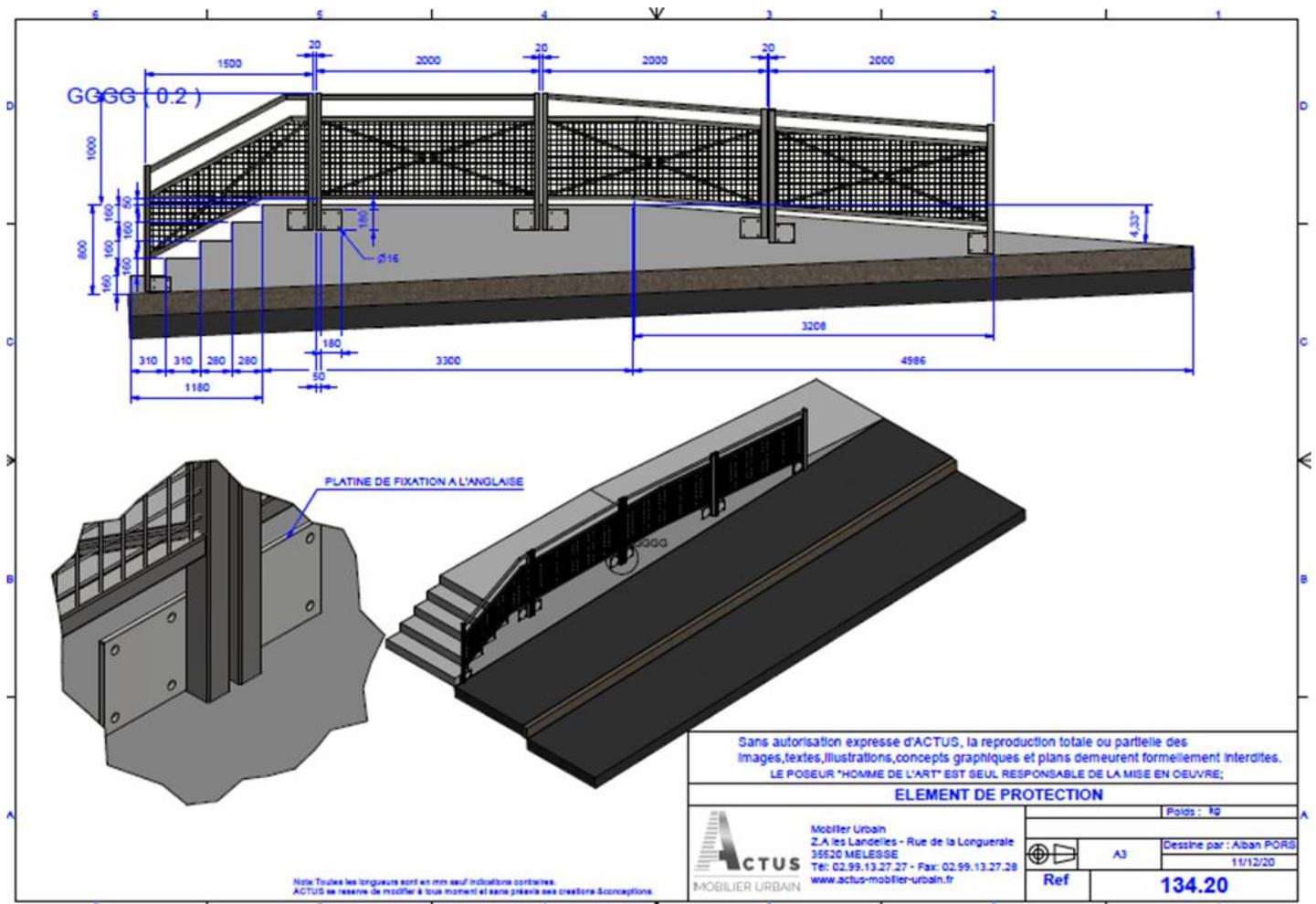
 - PROJET: - Code 18867727 du 21/01/2021 - QUERRIEU - MAIRIE DE QUERRIEU - 80115	- EMPRISE - 23.9 m - 12.4 m	- PLATE-FORME : - 24.9 m - 15 m	- SPORT-NATURE 17 rue du Chênot 56380 BEIGNON
---	-----------------------------------	---------------------------------------	---



Ce terrain permettra de pratiquer différents sports : Basket-ball, tennis, Hand, Football, badminton, Volley-ball et tous les jeux scolaires.

La structure sera en acier galvanisé, avec poteaux poudrés (coloris bordeaux 3004), des pare-balls (hauteur 5m) seront installés sur les frontons cotés champs et route d'Allonville. Des Mini-butts brésiliens équipés de basket latéraux serviront pour les activités scolaires ou les rencontres entre jeunes de la commune. Une corbeille, un range vélos et 2 bancs assis debout sont prévus également afin de permettre d'accueillir du public. Des poteaux de Volley/tennis permettront d'installation d'un filet pour les différentes disciplines au milieu du terrain.

La sécurité devant la Mairie sera prochainement améliorée par la mise en place d'un garde-corps conforme aux normes en vigueur. L'ensemble des élus présents ont validés la proposition d'un montant de 1912,32 € pour la fourniture de celui-ci



Le conseil municipal a validé à l'unanimité, l'installation d'un panneau d'accueil pour le « parc des merlettes »

Dimensions : 2754 x 1607mm à sceller - Surface d'affichage : 1400x970mm

- Ensemble mécano-soudé en acier apte à la galvanisation à chaud.
- Galvanisation à chaud des produits finis (55 à 85microns selon les épaisseurs des tubes).
- Thermo laquage, poudre thermodurcissable à base de résine polyester (Minimum 60microns).
- Mise à la teinte RAL CORTEN (imitation rouille)

Un panneau d'affichage sera installé sur celui-ci avec le plan du parcours pédagogique et des différents équipements présents sur le site de l'ancien camping.

4. FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE

Monsieur le Maire, présente ensuite les différents aménagements qui seront installés pour la participation au concours des villes et villages fleuris.

Concours des villes et villages fleuris : Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la conservation du lien social. Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à la nature et Protéger les insectes
- Favoriser le lien social et la pédagogie : Plus de cohésion au sein des communes
- Un outil de surveillance de la qualité de l'air
- Favoriser la pratique d'activités sportive
- Découvrir la biodiversité et Sauvegarder la faune et la flore
- Créer des lieux de vie et Encourager la cohésion sociale
- Favoriser les déplacements doux
- Préserver les ressources en eau, réduire les effets du réchauffement climatique et Préserver les ressources naturelles
- Investir pour l'avenir et Embellir le patrimoine
- Un attrait touristique pour développer l'attractivité locale et l'économie locale

Achat de Jardinières d'occasion :

Le conseil valide à l'unanimité la proposition d'achat de 28 jardinières mise en vente par la Mairie de SAINT-VALERY-SUR-SOMME pour un montant de 1400,00€. Elles sont équipées d'attaches spécifique pour des barrières avec un système anti-vols.

Le conseil municipal valide ensuite la proposition de fleurissement d'HORTIPASSION (horticulteur spécialisé de Vignacourt qui travaille avec les collectivités locales) pour les jardinières sur le principe ci-dessous pour un coût total de 981,20 euros TTC :

- Les jardinières seront déposées en Mars chez Horti-passion
- Remplissage par Horti-passion des jardinières avec terreau, végétaux et mise sous serres
- Récupération des jardinières déjà fleuries à partir du 11 mai (Saints de glace 2021) et mise en place sur les barrières de la commune



Le conseil municipal a décidé de solliciter l'aide de la Région Hauts-de-France pour la plantation de 30 arbres dans la commune. Une demande de subvention sera envoyée pour essayer d'obtenir une aide de 90% sur le montant HT du devis proposé par l'entreprise HUBLART estimé à 6972 euros TTC.

Le conseil municipal valide ensuite l'achat pour compléter les massifs existants de la commune de 200 bulbes comprenant : CANNAS, DAHLIAS, HEMEROCALLES, AGAPANTHES et IRIS GERMANICA. Le devis de l'entreprise ERNEST TURC, spécialiste en fourniture de bulbes pour les collectivités s'élève à 750 € TTC, ceux-ci seront plantés par les employés municipaux mi-mars.



Quelques zones seront également semées avec des prairies fleuries afin de favoriser la prolifération des insectes butineurs sur notre commune. Le conseil municipal valide également à l'unanimité la proposition d'Ernest turc pour la plantation mécanisée à l'automne (sur la route Nationale) de 14 000 bulbes



Le coût de ce projet s'élève à 4444, euros comprenant la fourniture des bulbes et la location de la machine de plantation. La mise en place sera assurée par les employés municipaux de la commune



La Durée de vie est minimum 10 ans, soit un coût d'environ 445 euros/année.

En complément cette plantation mécanisée, l'entrée du village sur la route nationale en arrivant d'Amiens et la rue de la cavée en arrivant de Saint gratien seront embellies avec la mise en place d'un Arceau (voir photos ci-dessous) le coût pour la fourniture des deux arceaux s'élève à 2 269,20 € TTC



Engazonnement du cimetière :

L'interdiction depuis 2017 d'utiliser les produits phytosanitaires a fortement modifié les pratiques d'entretien dans l'espace public. La municipalité soucieuse de l'environnement a décidé de prendre les devants en appliquant des solutions alternatives afin de réduire notre empreinte carbone, favoriser la biodiversité, préserver la ressource en eau et prendre soin de la santé de nos agents et de nos administrés. Force est de reconnaître que cela n'a pas toujours été facile mais aujourd'hui le petit brin d'herbe ne dérange plus. Cependant l'espace communal où l'entretien reste le plus délicat est le cimetière, lieu sensible par excellence, avec ses allées en gravier et ses nombreux recoins.

La municipalité a décidé dresser un état des lieux pour en améliorer sa gestion et sa qualité dont voici les principales lignes de réflexion.

Aujourd'hui le désherbage est fait manuellement par nos agents, plusieurs jours par semaine tout au long de la saison de pousse. Le résultat est comparable à celui obtenu précédemment avec la méthode chimique, mais le maniement de la houe à roue est éprouvant, fastidieux et chronophage.

La vocation et la symbolique du lieu exigent un entretien strict et soigné. Cet espace très minéral supporte mal la flore spontanée. Un pissenlit au milieu d'une allée gravillonnée, un chardon entre deux tombes provoque inévitablement un sentiment d'abandon de ce lieu. La notion d'exigence d'entretien est réelle. Mais ce même pissenlit au milieu d'une bande enherbée choquerait-il autant ?

Le passage au « zéro phyto » est une bonne opportunité pour faire du cimetière un site paysager propice au recueillement et l'enherbement une stratégie qui présente de nombreux avantages. Tout d'abord, il permet d'améliorer la qualité paysagère du lieu en « verdissant » les espaces. Ensuite, à condition de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, la biodiversité en place et à venir est préservée. L'entretien est également plus simple, donc moins coûteux car il est plus rapide de tondre que de désherber des surfaces en graviers. L'approche ne doit pas être « végétaliser pour végétaliser » ou « végétaliser pour gagner du temps d'entretien » mais plutôt offrir un autre visage moins minéral, plus naturel au cimetière. Toutes les variations sont possibles.

La végétalisation du cimetière est tout à fait compatible avec la mise en accessibilité. C'est même l'occasion de rendre accessible la plupart de ses espaces. Végétaliser ou enherber un cimetière ne signifie pas l'enherber dans sa totalité. Selon la typologie des espaces, allées principales, secondaires, inter-tombes, espaces en attente de concession, etc...

Le conseil valide donc la proposition de Monsieur le Maire d'engazonner l'ensemble du cimetière. L'achat des graines spécifiques pour ce projet représente un budget de 1089,00 € TTC



5. TRAVAUX DE VOIRIES

Afin de réduire la vitesse des automobilistes, rue de la Cavée, Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la proposition des services d'Amiens Métropole pour l'aménagement du carrefour.

Monsieur GOUPIL, conseiller municipal s'est opposé fermement à ce projet et demande qu'on réétudie celui-ci. Monsieur le Maire à rappeler que ce n'était qu'un projet provisoire basé sur du traçage en attendant le projet d'enfouissement des réseaux et de la réfection de la chaussée et des trottoirs. Pour sécuriser les piétons, un traçage rue de la cavée viendra compléter l'écluse prévue fin-février et ce projet complémentaire.

Le conseil municipal décide donc de trouver une seconde solution comparative à celle-ci afin de l'étudier et la proposer ensuite au département pour validation.



Ce projet peut bénéficier d'une subvention de 30% au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire, présente ensuite les différents chantiers qui seront proposés en 2022 et demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter l'aide des amendes de police pour obtenir une subvention pour :

- la réfection des trottoirs – rue Saint-Ladre d'un montant de 55907,83 € (soit une aide de 13976,00 €)
- la création d'un trottoir reliant et la réfection de l'autre route d'Allonville à la route nationale (y compris réfection d'un montant de 48513,98 € TTC (soit une aide de 12128,50 €)
- la création d'un trottoir le parking du tennis d'un montant de 13 395,01€

Les élus présents votent à l'unanimité pour la demande de subvention afin de proposer les aménagements en 2022.

Suite à la consultation d'entreprise de travaux publics du secteur, le conseil municipal décide de voter (1 vote contre et 13 vote favorables) pour la création de places de Parking devant la Mairie rue Pellion et rue du four des champs. Le devis retenu est celui de l'entreprise BOUDIER d'un montant de 6120 € TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention de 30% au titre des amendes de police.



Concernant la réfection de l'enrobé « rue Neuve », le devis retenu est celui de l'entreprise BOUDIER d'un montant de 8635.08 € TTC. Ce projet ne bénéficie pas de la subvention de 30% au titre des amendes de police car il n'améliore pas selon les critères la sécurité routière.

6. ILLUMINATIONS DE NOEL

Des animaux en 3D ont été commandés en promotion récemment par les élus pour un montant de 1192,80 €. Ils viendront s'ajouter aux décorations de Noël de la commune l'hiver prochain.



Le conseil municipal valide ensuite la proposition de la FDE 80 pour l'ajout de 10 prises sur les candélabres existant lors de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux. Ceux-ci seront répartis sur les rues aux fèves, Pellion et Saint-Ladre. Isabelle Cailly, adjointe au Maire, travaille actuellement sur le projet d'ajouter des illuminations de Noël sur ceux-ci. Différentes propositions seront proposées lors d'un prochain conseil municipal.

7. AMENAGEMENT DU SQUARE BROU

Après avoir présenté les différents devis et possibilités pour l'aménagement de cet espace, le conseil municipal valide le plan de financement proposé pour la rénovation complète du Square Brou. Ce projet ne bénéficie d'aucune subvention et sera réalisé en fonction du budget de la commune qui sera voté fin Mars. Monsieur le Maire rappelle que pour ce type de travaux, le département aide seulement à hauteur de 25% mais que le projet doit dépasser les 50 000 euros HT et que celui-ci doit être validé par Amiens métropole car il passe en contractualisation des projets de la Métropole.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote pour un budget de 29121,00 € HT soit un montant de 34321,22 €

Ce projet comprend 9 bacs potager avec différentes plantes aromatiques, textiles et teinturières, un toboggan de talus, un cheminement piéton, du mobilier urbain et un amphithéâtre avec des assises en bois



8. 2EME PHASE DE L'AMENAGEMENT DU PARC DES MERLETTES

Après avoir présenté les différents devis, le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau plan de financement de ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département (35%) et l'aide de l'Europe (aide pouvant aller jusqu'à 63% du projet).

Une autre demande est en cours (dossier n°3132791) déposé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - exercice 2021 est déclaré complet à compter du 29 décembre 2020, conformément à l'article R 2334.23 du CGCT pour un montant de 28 350,75 €.

Le coût global de ce projet est estimé à 77279,00 € HT (hors subventions)

Le projet pourrait bénéficier de 70% maximum de subvention soit un reste à charge pour la commune de 23183.91 €

Ce projet comprendra de nombreux aménagements :



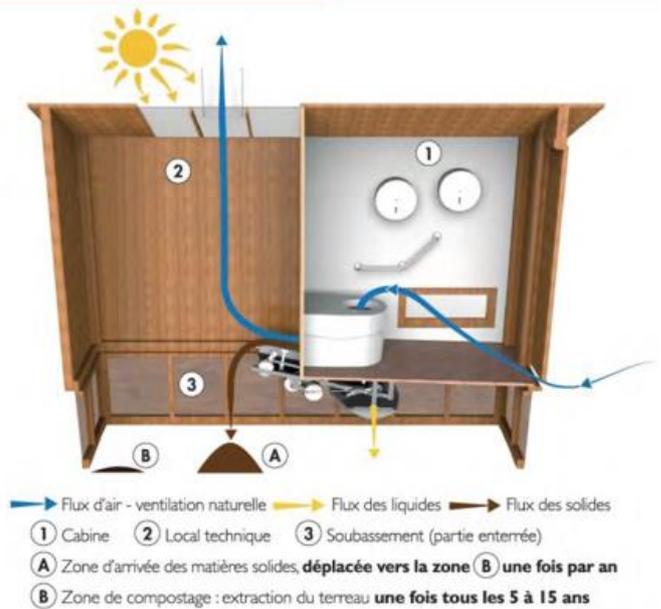
Quelques exemples de références pour les panneaux «patrimoines»



Quelques exemples de références pour les panneaux «ARBORETUM»



Installation d'un Toilette sèche



Aménagement d'une aire de jeux pour les 6-12 ans :



Installation d'une station de fitness de plein air



9. REPORT DU PROJET SKATEPARK-PUMPTRACK

Le conseil municipal décide de solliciter des subventions pour un projet d'aménagement d'un parcours de pumptrack pour les vélos, trottinettes, skateboard. Le lieu d'implantation potentiel de ce projet sera à étudier.



Skateboard, trottinettes et vélos

<https://parklife.co.nz/modular-pumptracks/mp04-speed-ring-pumptrack>



Demande de subvention : projet subventionnable à 70 % (soit 18 646,60 €)
Coût réel pour la collectivité 13 319,00 € dont 5 327,60 € de TVA 20% récupérable N+2
Montant réel du projet pour la commune : 7 991,40 €

10. ASSOCIATION DE PECHE « LES PECHEURS DE L'HALLUE »

Association créée, avec l'accord de la Préfecture. Objectif :

- Nettoyage des berges de la rivière et des étangs (dispose d'une barque)
- ré-empoissonnement du petit étang « paquet » avec des truites et carpes
- Élagage des saules têtards pour créer des fagots et des fascines
- Souhaite faire le montage des pontons de pêches
- Créer un « carpodrome » sur le petit-étang 2800 m² et un parcours à la truite sur la rivière de l'Hallue (du Pont de l'Hallue jusqu'à Bussy-lès-Daours soit sur 2km)
- Faire des journées pêche pour les enfants et les habitants et d'autres manifestations en collaboration avec les autres associations
- Souhaite réaliser des panneaux pédagogiques sur les types de poissons de notre territoire pour sensibiliser les habitants
- La Mairie commandera 5 à 7 pontons en bois et un panneau d'affichage pour aider l'association à démarrer.

11. QUESTIONS DIVERSES :

- Repas de aînés** : celui-ci sera reporté compte tenu du contexte sanitaire actuel. Les élus étudient une possibilité de remplacer celui-ci à l'automne
- Souscription pour la croix** : montant 3500,00 euros cumulé à ce jour
- Mission du CAUE 80** le conseil municipal valide l'aide de cet organisme pour le montage d'un projet. Frais de dossier à prévoir 300 €
- Demande de subvention : **Renforcement de la sécurité de l'école** : mise en place d'un visiophone et ouverture électrique du portail) * subvention DETR 30 à 40%
Le conseil municipal valide la demande de subvention
- Demande de subvention : acquisition d'un **ordinateur portable** avec disque dur * subvention DETR « Maintien des services en milieu rural » (35 à 40%)
Le conseil municipal valide la demande de subvention

- Délibération pour accord : **Avancement de grade** de Monsieur DAVELUY Dominique – adjoint technique territorial principale 1^{ère} classe. Le conseil municipal valide l'avancement de grade de Monsieur DAVELUY.
- Arrêté municipal à refaire les **concessions du cimetière**, celui réalisé par Mme POULAIN n'est pas complet. Isabelle GUY reprend le dossier entièrement avec Nathalie GOMBART
- **SOMEA** : Marie-Paule AMIABLE, a pris le dossier et doit rencontrer avec Sébastien Horville, Jérôme Tellier
Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à monter un dossier de subvention pour la création d'une mare tampon écologique route d'Allonville.
- Jean-marie GOUPIL va reprendre l'ensemble des contrats de maintenance et de sécurité des bâtiments et équipements. Pour l'aire de jeux il faut créer un registre de sécurité et de contrôle pour réaliser la maintenance.
- **Eco pâturage** : plusieurs solutions
 - Entretien annuel par pâturage de 3 terrains clos : 9030 m² - budget de 1445 €.
 - Achat de 3 chèvres par la municipalité + partenariat avec un privé pour l'entretien des espaces par des chevaux avec la mise en place d'un box pour les cavaliers lors des randonnées
 Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de « moutons-tondeuses » et préfère étudier la possibilité d'acquérir des moutons et des chèvres
- **Convention de remboursement** pour les espaces verts le long des voies d'intérêt communautaire de Querrieu d'un montant d'environ 8 631,00 € /an (montant à valider prochainement en CAM * le 16 février 2021) : total à percevoir en 2021 (années 2018/2019 et 2020)
- **Graff du Square brou** – validation du choix à faire pour envoyer à la FDE. Marie-Paule doit recevoir toutes les propositions. Le conseil municipal doit proposer un thème.
- **Recensement des chemins ruraux** : un technicien missionné par Amiens métropole doit passer, l'objectif est de rénover les chemins pour créer des chemins de randonnées reliant toutes les communes de la Métropole.
- **Baux de fermage** :
Cécile Leignel : catégorie médiocre, abattement de 11% : 862,40 € pour l'année 2019-2020
De nombreux fermages ne sont aujourd'hui pas régulariser.
- **Ameva** :
Monsieur le Maire, à solliciter l'aide de l'Ameva pour l'élagage des saules têtards. Une entreprise viendra couper une partie des arbres mi-février et une autre partie en septembre. En échange de la taille, cette entreprise spécialisée dans les fagots et fascine souhaite récupérer les branches. Cette intervention permet une économie chiffrée de 3584,00 €. Le bois qui ne sera pas exploitable sera vendu en bois de chauffage pour les habitants. Le conseil approuve la décision de Monsieur le Maire